

A. ÉTIQUETAGE

MENTIONS DEVANT FIGURER SUR LE CONDITIONNEMENT PRIMAIRE

Sac à 1000 g

1. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

TYLAN Soluble 100%, 1000 mg/g poudre pour administration dans le lait ou l'eau de boisson pour porcs, poules, dindes et veaux

Tylosini tartras aequival. Tylosinum

2. LISTE DE LA (DES) SUBSTANCE(S) ACTIVE(S)

Tylosini tartras aequival. tylosinum 10⁹ UI (1000 g)/saccus

3. FORME PHARMACEUTIQUE

Poudre pour administration dans l'eau de boisson/le lait

4. TAILLE DE L'EMBALLAGE

1000 g

5. ESPÈCES CIBLES

Porcs, poules, dindes et veaux

6. INDICATION(S)***Poules:***

- Traitement de la maladie respiratoire chronique (C.R.D.) due aux *Mycoplasma gallisepticum* et *Mycoplasma synoviae* chez les poulets de chair et les poules d'élevage.
- Réduction de la mortalité et les scores des lésions de l'entérite nécrotique due au *Clostridium perfringens*.

Dindons:

Traitement de la sinusite infectieuse.

Porcs:

Traitement des affections dues au *Lawsonia intracellularis*, l'organisme associé aux entéropathies prolifératives porcines (Ileitis), aiguë et chronique.

Veaux:

Traitement de la pneumonie des veaux due aux *Mycoplasma bovis* et *Pasteurella multocida*, sensibles à la tylosine.

7. MODE ET VOIE(S) D'ADMINISTRATION

Par voie orale dans l'eau potable ou le lait artificiel.

Lire la notice avant utilisation.

8. TEMPS D'ATTENTE

Veau: viande et abats : 13 jours

Porc, poule et dinde: viande et abats : 1 jour

Œufs: 0 jours

9. MISE(S) EN GARDE ÉVENTUELLE(S)

Lire la notice avant utilisation.

10. DATE DE PÉREMOPTION

EXP: {MM/AAAA}

11. CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

A conserver dans un endroit sec.

Après dilution dans l'eau ou le lait artificiel utiliser avant 3 jours.

12. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES NON UTILISÉS OU DES DÉCHETS DÉRIVÉS DE CES MÉDICAMENTS, LE CAS ÉCHÉANT

Les déchets doivent être éliminés conformément aux exigences locales.

13. LA MENTION «À USAGE VÉTÉRINAIRE» ET CONDITIONS OU RESTRICTIONS DE DÉLIVRANCE ET D'UTILISATION, LE CAS ECHEANT

À usage vétérinaire - à ne délivrer que sur ordonnance vétérinaire.

14. LA MENTION « TENIR HORS DE LA VUE ET DE LA PORTÉE DES ENFANTS»

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

15. NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

Elanco GmbH
Heinz-Lohmann-Straße 4
27472 Cuxhaven
Allemagne

16. NUMÉRO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

BE-V115814

17. NUMÉRO DU LOT DE FABRICATION

Lot nr.:

MENTIONS MINIMALES DEVANT FIGURER SUR LES PETITS CONDITIONNEMENTS PRIMAIRE**Boîte à 100 g****1. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE**

TYLAN Soluble 100%, 1000 mg/g Poudre pour administration dans lait ou l'eau de boisson pour porcs, poules, dindes et veaux

Tylosini tartras aequival. Tylosinum

2. QUANTITÉ DE(S) SUBSTANCE(S) ACTIVE(S)

Tylosini tartras aequival. tylosinum 10⁸ UI (100 g)/lagena

3. CONTENU EN POIDS, EN VOLUME OU EN NOMBRE DE DOSES

100 g

4. VOIE(S) D'ADMINISTRATION

Poudre pour administration dans l'eau de boisson/le lait

Lire avant utilisation la notice jointe au dos de cette étiquette

5. TEMPS D'ATTENTE

Veau: viande et abats :13 jours

Porc, poule et dinde: viande et abats :1 jour

Œufs: 0 jours

6. NUMÉRO DU LOT

Lot nr:

7. DATE DE PÉREMOPTION

EXP:

8. LA MENTION «À USAGE VÉTÉRINAIRE»

À usage vétérinaire - à ne délivrer que sur ordonnance vétérinaire.

BE-V300955